

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 13^{ème} jour d'avril 2021, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gérald Maltais, Serge Bilodeau, François Fournier, Marie-Ève Gagnon, Jérôme Bouchard, Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum.

Était absent : monsieur Jacques Bouchard

M. Stéphane Simard, secrétaire-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

AVIS DE MOTION

4.3- Avis de motion – Règlement parapluie

Avis de motion est par la présente donné par monsieur François Fournier, que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François présente le règlement 664 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 660 000 \$ remboursable sur une période de maximum de 15 ans ;

L'objet du règlement est décrit comme suit :

Description	Terme maximal	Total
Travaux de prolongement – piste cyclable	10 ans	90 000 \$
Travaux d'infrastructure routière Aide à la voirie Locale	10 ans	244 000 \$
Acquisition de terrains à des fins publiques	10 ans	100 000 \$
Travaux de réfection de toiture	10 ans	20 000 \$
Travaux infrastructure TECQ	15 ans	206 000 \$
Total		660 000 \$

Que ledit règlement sera adopté par le conseil municipal le 11 mai 2021, en séance ordinaire.

COPIE CONFORME



M. Gérald Maltais, Maire